

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

RELATIVE À LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, À LA NATIONALITÉ, À
L'IMMIGRATION ET À L'ASILE - (N° 1322)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par

Mme Diaz, M. Baubry, Mme Bordes, M. Gillet, M. Guitton, M. Houssin, Mme Lorho, M. Ménagé,
M. Rambaud, Mme Roullaud et M. Schreck

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer à la mise en place de politique de quota.

Il supprime également les dispositions de l'alinéa 3 qui semblent quelque peu baroques dans notre ordre juridique.